Centre Intercommunal
d'Action Sociale
27, boulevard du Colonel Aubry
BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Tél : 05 49 81 75 75
social@agglo2b.fr

CIAS agglo BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION

CONSULTATION « LOCATION ET ENTRETIEN DE VEHILCULES POUR LE SSIAD »

Décision D-2025-02

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-9 ;
Vu le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en application de son article R. 2185-1 relatif à l'abandon de procédure ;
Vu la délibération DEL-CA-CIAS-2020-076 du 22 décembre 2020 du Conseil d'Administration du CIAS relative au régime de délégations de pouvoir et de signature au Président et/ou Vice-Président ;
Vu l'Avis d'Appel Public à Concurrence envoyé le 27 février 2025 ;
Considérant qu'à tout moment une procédure de marché peut être déclarée sans suite ;
Considérant que le besoin doit être redéfini de manière plus précise ;

DECIDE

Article 1 : La consultation relative à la « location et l'entretien de véhicules pour le SSIAD » est déclarée sans suite pour le motif d'intérêt général suivant :

- Besoin de l'acheteur (redéfinition)

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance du Conseil d'Administration du CIAS.

Fait à Bressuire, le 18 avril 2025

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,